

Montréal, le 24 juillet 2019

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 8 juillet 2019 (ref : Pierre Gabriel Côté, allocation de départ)  
N/D : 1-210-529

---

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c.A-2.1 ), ci-après la « **Loi sur l'accès** », datée du 8 juillet 2019, reçue par courriel à nos bureaux le même jour, dont copie est jointe en annexe, et à notre accusé de réception daté du 9 juillet 2019.

Nous sommes en mesure de vous indiquer que dans le cadre de son départ d'investissement Québec, monsieur Côté n'a pas touché d'allocation de départ.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Marie-Josée Lapierre  
Vice-présidente, affaires juridiques et secrétaire

p.j. Votre demande d'accès du 8 juillet 2019

**Marie-Josée Lapierre**

---

**De:**  
**Envoyé:** 8 juillet 2019 08:58  
**À:** Marc Paquet  
**Objet:** Demande accès - Pierre Gabriel Côté.rtf  
**Pièces jointes:**

Bonjour,  
vous trouverez en fichier attaché une demande d'accès à l'information.

Cordialement,

---

Québec, le 8 juillet 2019

**Me Marc Paquet**

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels  
Investissement Québec  
600, rue de la Gauchetière, bureau 1500  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

**Objet : Demande d'accès à des documents**

Maître,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir les documents suivants:

- Toute documentation permettant d'établir le montant de l'allocation de départ (ou de transition) versée à M. Pierre Gabriel Côté suite à son départ d'Investissement Québec.

Veillez agréer mes salutations distinguées,